

SEANCE DU
26 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
55

Date de convocation :
20 avril 2023

Date d'affichage :
27 avril 2023

OBJET :
Écomusée - Gratuité de la billetterie

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 69**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 69**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 14**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 2**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 26 avril à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Philippe PRIET - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Yohann CASSIER - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Jean-Paul LUARD - M. Laurent SELVEZ - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Abdoukader ATTEYE - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER - Mme Salima BELHADJ-TAHAR

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Sébastien CIRON
M. Frédéric MARASCIA
M. CHAVOT (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Roger BURTIN)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. SALCE (pouvoir à M. Bernard FREDON)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. GRAND (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
Mme LEMOINE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Jeanne-Danièle PICARD



Vu la délibération du conseil de communauté n° 22SGADL0106, en date du 6 octobre 2022, autorisant l'octroi de contreparties au mécénat et validant la grille de ces contreparties,

Le rapporteur expose :

« Au moment où le territoire est à une étape clé de son développement, et où il s'agit de conjuguer son fort dynamisme économique avec une nouvelle attractivité résidentielle, la CUCM vient de lancer une initiative de campagne de marketing territorial afin de favoriser un retournement d'image du territoire.

« Territoire de tous les possibles » doit pouvoir se déployer dans tous les domaines de la vie des habitants et salariés du territoire Creusot Montceau.

Or, dans un contexte de difficultés financières, de nombreux ménages faisant face à des arbitrages douloureux pour leurs dépenses quotidiennes et leurs projets, la culture risque d'être considérée comme le non indispensable, dont on peut se passer.

Aussi, il est proposé que la CUCM envoie un signal fort en faveur de la démocratie culturelle et permette à tous d'accéder gratuitement à l'Ecomusée (Musée de l'Homme et de l'industrie et Villa Perrusson).

Cette réorientation de la politique tarifaire de l'Ecomusée, viserait :

- L'affirmation du droit de tous à avoir accès à sa culture, à son passé, à son patrimoine :
 - Lever des obstacles financiers à l'entrée dans un musée ;
 - Envoyer un signal aux habitants du territoire et en dehors sur l'ambition culturelle du territoire, sa qualité de vie ;
- Développer de nouvelles pratiques culturelles, de nouvelles habitudes sur le territoire :
 - Fidéliser les publics ;
 - Rendre plus facile l'entrée au musée (même pour 15 mn, par exemple pour ne voir qu'un tableau, et y revenir plus tard) ;
- S'appuyer sur la dynamique et l'effet d'aubaine pour renforcer les autres leviers d'attractivité de l'Ecomusée :
 - Créer une nouvelle dynamique de valorisation des collections et d'expositions temporaires ;
 - Développer de nouvelles actions et programmes culturels permettant d'aller vers les publics éloignés du musée et les accompagner vers de nouvelles pratiques de l'Ecomusée ;
 - Construire de nouveaux partenariats avec les autres musées du territoire et au-delà.

1. Situation de l'Ecomusée Creusot Montceau

• La politique tarifaire actuelle

A l'heure actuelle, l'Ecomusée combine tarification et gratuité par exonération ou dans le cadre d'événements.

Gratuité pour :

- Les participants aux manifestations organisées sur les sites de l'Ecomusée.
- Les premiers dimanches de chaque mois (hors juillet et août) pour tous les publics du MHI)
- Les mois d'été ces dernières années.
- Le mois d'avril 2023 à la Villa Perrusson.
- Des catégories de publics :
 - enfants de moins de 18 ans

- demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA
- pass Découverte Bourgogne-Franche-Comté
- Carte Avantage Jeunes
- personnes en situation de handicap + 1 accompagnant
- conservateurs du patrimoine et membres ICOM ou ICOMOS sur présentation de la carte en cours de validité
- porteurs de carte de presse
- porteurs des cartes de guides conférenciers
- pass culture
- groupes scolaires de la CUCM (de la maternelle à l'enseignement supérieur).

D'autre part, des billets combinés sont proposés dans le cadre du partenariat tripartite CUCM, Pavillon de l'Industrie et Office de Tourisme, pour le MHI.

Tarification actuelle du MHI (site du château de la Verrerie) :

Tarifs public individuel (visite libre)

Type de billet	Type de tarif	Tarif proposé	Répartition des reversements		
			MHI	PI	OT
Billet global (MHI et PI)	Plein tarif	9,80 €	4,5 €	4,5 €	0,80 €
	Tarif réduit	6,30 €	2,75 €	2,75 €	0,80 €
Billet partiel (MHI ou PI)	Tarif	5,50 €	5 €	/	0,50 €
	spécifique	5,50 €	/	5 €	0,50 €

Les personnes éligibles au tarif réduit sont les étudiants jusqu'à 26 ans et les enseignants.

Ces billets comprennent également la visite guidée du Petit théâtre (visites réalisées tous les jours d'ouverture soit par les agents de l'Ecomusée, soit par les employés du Pavillon de l'Industrie).

Tarifs groupes

Type de billet	Type de tarif	Tarif proposé	Répartition des reversements		
			MHI	PI	OT
Billet global (MHI et PI)	Scolaires	5,30 €	4,10 € / 1,20 €	4,10 € / 1,20 €	/
	Groupes adultes	6,30 €	2,75 €	2,75 €	0,80 €
Billet partiel (MHI ou PI)	Scolaires	4,10 €	4,10 €	/	/

Les personnes éligibles au tarif groupes scolaires sont les scolaires (de la maternelle à l'université) et les jeunes de moins de 26 ans (enfants des centres aérés y compris).

Les personnes éligibles au tarif groupes adultes sont tout groupe d'au moins 10 personnes (individuels constitués, groupe organisé).

• **Chiffres d'affaires des billetteries et des boutiques du MHI et de la VP**

Année	CA des billetteries	CA des boutiques
2018	52 308 €	11 727 €
2019	48 076 €	11 018 €
2020 (gratuité en juin, juillet, août)	11 050 €	6 964 €
2021 (gratuité en juin, juillet, août)	12 020 €	12 768 €
2022 (gratuité en juillet et août)	29 518 €	9 235 €

Entre 2018 et 2022, la billetterie de la villa proposait un billet plein tarif à 4 € et un billet tarif réduit à 2 € (enfant de 11 à 18 ans), ainsi que des gratuités comparables à celles du MHI.

2. Proposition de gratuité de l'Ecomusée

- **Estimation du coût d'une gratuité totale**

Sur la base du plus haut niveau de fréquentation ces dernières années (52 308 € en 2018, pré-COVID) et d'une estimation haute de la fréquentation à venir de la Villa Perrusson rénovée (selon une jauge maximum de 60 personnes par heure dans la Villa) qui permettrait de générer autour de 30 000 € par an, une hypothèse haute du manque à gagner lié à la gratuité totale, pourrait s'élever à 80 000 euros.

- **Hypothèse de recettes supplémentaires**

- **Recettes de la Boutique**

Hypothèse de 15 000 € en 2023, en s'appuyant sur une hausse de la fréquentation et l'arrivée de nouveaux produits proposés à la vente ; avec une marge de progression les années suivantes en lien avec une la rénovation du MHI et l'amélioration de la fréquentation.

- **Recette de mécénat :**

Hypothèse basse : 40 000 € par an

S'agissant du mécénat, il est précisé que la gratuité de la billetterie a un effet sur les contreparties que l'Écomusée peut offrir à ses mécènes.

En l'état la grille des contreparties de mécénat contient la possibilité pour le mécène de recevoir des entrées gratuites au Musée de l'Homme et de l'Industrie et à la villa Perrusson.

La présente délibération modifie donc la délibération du conseil communautaire n° 22SGADL0106 en date du 6 octobre 2022, autorisant l'octroi de contreparties de mécénat et validant la grille des contreparties de mécénat, en supprimant les billets gratuits de la grille des contreparties de mécénat de l'Écomusée.

- **Autres recettes à rechercher**

- En lien avec le Mécénat, la CUCM est en train construire une offre de mise à disposition de salles emblématiques. Le développement de cette offre est une source de recettes futures ;
- D'autre part, les services examinent la faisabilité d'un petit espace bar-snack en proximité de l'Orangerie de la Ville Perrusson. Un modèle économique avec une redevance annuelle pour l'espace mis à disposition pourrait aussi constituer une recette régulière ;
- Certains visiteurs ou amis de l'Ecomusée posent la question de la manière dont il pourrait soutenir celui-ci. Pourrait être exploré la possibilité de dons de particuliers comme c'est le cas pour les musées gratuits en Grande Bretagne.

- **Proposition de gratuité**

Il est proposé de mettre en place la gratuité totale de l'écomusée à partir du 2 mai 2023 pour une période d'un an à l'issue de laquelle une évaluation du dispositif sera effectuée.

La gratuité du musée serait étendue à tous les publics et à toutes les périodes de l'années. Elle concernerait aussi les visites guidées de la Villa Perrusson (seul mode de visite aujourd'hui pour le pavillon Desfontaines).

Parallèlement sera élaboré un plan d'actions pour développer l'accès au plus grand nombre et de nouveaux partenariats culturelles.

Le futur projet scientifique et culturel de l'Ecomusée pourrait développer un axe « Amélioration de l'accès de tous au musée », avec par exemple :

- la mise en conformité progressive des bâtiments pour les publics en situation de handicap (ascenseur au MHI, système pour les malentendants ...),
- la conception d'outils de médiation spécifiques,
- le développement de projets de médiation à destination des publics éloignés,
- une évolution de la communication sur l'Ecomusée,
- De nouveaux partenariats avec les autres musées.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- d'adopter l'instauration de la gratuité de la billetterie de l'Ecomusée permettant l'accès pour tous au musée de l'Homme et de l'Industrie et à la villa Perrusson à partir du 2 mai 2023 et pour une période de un an,
- de modifier la délibération n° 22SGADL0106 en date du 6 octobre 2022, autorisant l'octroi de contreparties de mécénat et validant la grille des contreparties de mécénat, en supprimant les contreparties : « Billet Musée de l'Homme et de l'Industrie » et « Billet villa Perrusson ».

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 27 avril 2023
et publié, affiché ou notifié le 27 avril 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,
Cyril GOMET

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,
Cyril GOMET

